

Avis sur le rapport 2-2 de l'Exécutif régional
**Résolution pour la sécurité sociale
alimentaire (SSA)**

Rapporteuse : Lucie Gras

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Face aux difficultés d'accès à une alimentation de qualité (contraintes économiques, sociales et territoriales), la Région veut expérimenter une Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA), au-delà des aides alimentaires existantes. Cette démarche s'inscrit dans ses politiques agricoles, ESS, santé et transition écologique.

Son action doit s'articuler autour de deux axes principaux :

- Création d'une fédération régionale regroupant le Conseil régional, les caisses locales de l'alimentation, les acteurs associatifs, agricoles, de santé, institutionnels et de la recherche.
- Soutien financier et technique aux expérimentations locales (vote de 100 000 € d'autorisations d'engagement en 2026).

La résolution, structurée en cinq articles, affirme la SSA comme priorité politique et s'appuie sur les principes d'universalité (sans condition de revenus), de solidarité, de soutien aux filières locales durables et de respect des enjeux environnementaux/santé.

Le Conseil régional s'engage à fédérer les acteurs et actrices d'ici fin 2026, à co-construire le dispositif, à soutenir les expérimentations (caisses locales, circuits courts, contribution alimentaire universelle) et appelle l'État et les autres collectivités à agir pour rendre effectif ce droit fondamental.

Avis du CESER

Le CESER n'a pu avoir les échanges préalables avec les services utiles à la construction d'un avis argumenté dans les délais impartis. À ce titre il prend simplement acte du rapport présenté dans l'attente de pouvoir travailler respectueusement le sujet ultérieurement.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions).

Déclarations

Nadhem Ben Rhama, au nom du CRAJEP

Madame la présidente, chers collègues,

Au nom du CRAJEP Bourgogne-Franche-Comté, nous souhaitons saluer la volonté de la Région de réaffirmer l'accès à une alimentation de qualité comme un droit fondamental et de contribuer à la réflexion autour d'une sécurité sociale de l'alimentation. Cette question touche directement aux enjeux de dignité, d'égalité et de justice sociale que portent les mouvements d'éducation populaire.

Dans un contexte où la précarité alimentaire progresse, notamment chez les jeunes, les familles monoparentales, les personnes âgées ou encore les travailleurs modestes, il apparaît nécessaire de dépasser la seule logique de l'aide d'urgence pour construire des réponses plus durables, plus dignes et plus émancipatrices.

Le réseau associatif de Bourgogne-Franche-Comté est déjà fortement mobilisé sur ces enjeux. De nombreuses associations d'éducation populaire, centres sociaux, épiceries sociales et solidaires, jardins partagés, structures d'insertion ou initiatives citoyennes agissent quotidiennement pour permettre l'accès à une alimentation de qualité tout en recréant du lien social, de la participation citoyenne et du pouvoir d'agir.

Ces initiatives montrent que l'alimentation ne peut être réduite à une simple réponse à un besoin matériel. Elle constitue également un enjeu de santé, de lien social, de pouvoir d'agir et de transition écologique. Si l'aide alimentaire demeure indispensable pour répondre aux situations d'urgence, elle ne saurait à elle seule garantir un accès durable, choisi et digne à l'alimentation, ni répondre pleinement aux défis de cohésion sociale et de soutien aux agricultures locales auxquels notre région est confrontée.

Le CRAJEP sera de ce fait particulièrement attentif à la place accordée aux citoyens, aux associations et aux acteurs de terrain au sein de la future fédération régionale. Leur participation sera essentielle pour garantir l'ancrage territorial et l'appropriation collective de cette démarche.

Pour toutes ces raisons, le CRAJEP partage l'ambition portée par cette résolution mais estime que les modalités concrètes de mise en œuvre de la sécurité sociale de l'alimentation, de sa gouvernance, de son financement et de son articulation avec les initiatives existantes mériteraient d'être davantage discutées. En cela, nous rejoignons la position du CESER consistant à prendre acte de cette résolution, tout en soulignant l'importance d'une concertation plus approfondie sur ce sujet.

Sandrine Carette, au nom de FSU et Solidaires

Notre abstention porte sur l'avis du CESER, pas sur le principe de la sécurité sociale alimentaire.

Sur le fond, Solidaires et FSU soutiennent le principe d'une sécurité sociale alimentaire. L'accès à une alimentation de qualité ne doit pas dépendre du revenu, du lieu de vie ou du recours à l'aide alimentaire.

Mais l'avis du CESER se limite à prendre acte du rapport, faute d'échanges suffisants pour construire un avis argumenté.

Nous comprenons cette réserve de méthode. Mais nous regrettons que l'avis ne permette pas d'affirmer plus clairement le soutien à un droit à l'alimentation, universel, solidaire et démocratique.

Notre abstention traduit donc la faiblesse de l'avis, et non une opposition à la sécurité sociale alimentaire.

Solidaires et FSU s'abstiendront sur cet avis.

David Fayard, au nom de la CGT

Des agriculteurs qui ne vivent pas de leur travail, des Français qui font de plus en plus appel aux banques alimentaires.

Voilà ce qui, en 2019, est à l'origine du projet de Sécurité Sociale Alimentaire à l'initiative du groupe thématique *Agricultures et Souveraineté Alimentaire*, de *Ingénieurs sans frontières*, de la *Confédération Paysanne*, de *réseau Salarial* autour de Bernard Friot et d'autres organisations.

Celles-ci ont largement pesé dans la prise de décision du CNA, le Conseil National de l'Alimentation, le 19 octobre 2022. Il appelle à l'expérimentation de cette sécurité sociale de l'alimentation. Présentée comme solution à la précarité alimentaire qui vient s'ajouter à la précarité énergétique, celle du logement... elle masque "un phénomène de paupérisation qui s'étend de plus en plus".

Suivant l'avis du CNA, la Région semble vouloir s'inscrire dans la création d'une sixième branche de la sécurité sociale pour l'alimentation (voir article 5) à travers le travail d'une Fédération (article 4) dont la gouvernance laisse la part belle aux agriculteurs et associations de tout bord.

Les notions d'universalité du droit à l'alimentation sans condition de revenu renvoient bien à cette démarche. Rappelons ici les mots d'Ambroise Croizat : "chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins".

Les initiatives de création de SSA se multiplient dans toute la France. La CGT commence d'ailleurs à investir cette question en facilitant dans certains territoires, comme celui de Besançon, la création d'une SSA locale. Globalement pour la population, la solution pour que le droit à l'alimentation soit une réalité, ce sont des salaires et pensions convenables, un emploi pour tous ceux qui le peuvent avec l'éradication du chômage et des revenus de substitution dignes pour les autres.

Pour les agriculteurs, il y a d'autres solutions pour parvenir à un revenu digne. La saisine de la commission Économie-Emploi présentera nous n'en doutons pas des préconisations pour y parvenir. En bref, on peut accompagner le système sans le combattre et c'est respectable. Mais la CGT n'oublie pas qu'il faut changer le système qui conduit à ces situations.

La CGT votera la prise d'acte de l'avis et contribuera au débat appelé.

Louis Bichebois-Delhief, au nom de la FAGE

Madame la présidente,

Messieurs les vice-présidents

Chers collègues,

Nous prenons acte de la volonté du Conseil régional d'agir face aux difficultés d'accès à une alimentation de qualité et nous ne pouvons que souscrire à cette volonté politique, notamment à destination des étudiants et des jeunes. Toutefois, nous restons dubitatifs quant à la mise en place de la sécurité sociale de l'alimentation. Nous émettons des doutes sur l'outil, pas sur l'objectif. La mise en place d'expérimentations de sécurité sociale de l'alimentation soulève un certain nombre de questions,

D'abord, l'expérimentation elle-même semble peu concluante par essence. Elle repose sur le volontariat et est abondée par de l'argent public, elle rend l'adhésion mécaniquement avantageuse : chacun y reçoit plus qu'il ne cotise. Mais une généralisation devrait, elle, s'autofinancer. Ce qui sera testé ne ressemblera donc pas à ce qu'il peut être effectivement déployé dans le futur. Quel avenir donner à une telle expérimentation ? Quelle est la volonté finale ?

Ensuite, le parallèle avec la Sécurité sociale mérite d'être questionné. L'assurance maladie socialise un risque imprévisible et souvent coûteux. L'alimentation, elle, est une dépense connue et régulière : il ne s'agit pas de couvrir un aléa, mais des dépenses courantes. Le modèle d'Ambroise Croizat n'est alors peut-être pas le bon cadre ?

La préoccupation est évidemment partagée : lutter contre la précarité alimentaire et soutenir une agriculture vivrière sont de vrais enjeux. Des enjeux qui appellent des solutions pérennes. C'est pourquoi nous appelons à ce que le CESER puisse se saisir pleinement du sujet à l'avenir dans des conditions qui le permettraient.

Christine Maury, au nom de la Confédération paysanne

Partie prenante dans la mise en place d'une SSA dans le Grand Autunois Morvan, je ne peux qu'approuver l'investissement de la Région BFC dans la mise en réseau des différentes expérimentations SSA.

La SSA repose sur trois piliers :

- L'universalité (c'est pour tout le monde).
- Le financement par cotisation (on contribue en fonctions de ses revenus).
- Le conventionnement démocratique (le choix de ce qui peut être acheté via ce système est décidé démocratiquement).

De nombreuses expériences voient le jour un peu partout. Tout le monde peut avoir un accès digne à une alimentation saine, durable, la plus locale possible.

À quoi sert une SSA ?

- Démocratiser l'alimentation en discutant collectivement de l'alimentation et de ses enjeux, en discutant ce qui rentre ou non dans les conventions, nous les reprenons la main sur notre alimentation.
- Accompagner la transition agricole, en payant le prix juste aux agriculteur.ices engagés dans les logiques vertueuses, la SSA permet de favoriser la transition et à terme l'installation de nouveaux paysans.
- Favoriser une alimentation équilibrée et saine pour toutes et tous.

Sandrine Hilly, en tant que personnalité qualifiée

On ne peut être que d'accord avec la création d'une sécurité sociale de l'alimentation en BFC. Il existe un lien fort avec les Projets Alimentaires Territoriaux, ceux notamment des Métropoles et des Départements. Et l'idéal est d'avoir pour chaque PAT un Conseil citoyen de l'alimentation avec une implication de l'ensemble des acteurs de la question.

Reste à rester cohérents : comment mettre en place une sécurité sociale de l'alimentation et être - en même temps - dans des démarches de mutualisation, rationalisation pour les structures de restauration des lycées de BFC ?

Par exemple, que penser du projet de suppression de la restauration du lycée agro-alimentaire Félix Kir à l'horizon 2027, pour la rendre satellite de celle du lycée Olivier de Serres, à Quetigny ? La restauration dans un lycée ne se résume pas à distribuer des repas : ce sont aussi des approches socio-culturelles avec une sensibilisation aux produits bios et locaux, aux cuisines internationales, au tri des déchets. En ce sens, les personnels de ces restaurations sont pleinement associés aux démarches pédagogiques et éco-responsables.